



MINISTÈRE DU TRAVAIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

#MESQUESTIONSTRAVAIL #COVID-19

VÉTÉRINAIRE : KIT DE LUTTE CONTRE LE COVID-19



La présente fiche a été réalisée avant la parution du protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de COVID-19. Celui-ci est le cadre de référence des actions à mettre en œuvre et s'applique prioritairement à la présente fiche.
[Consultez le protocole national](#)

Cabinet vétérinaire : quelles précautions prendre contre le COVID-19 ?

Quels sont les risques de transmission du COVID-19 ?

Quand vous êtes touché par un postillon ou une gouttelette contaminées :

- Sécrétions projetées lors d'éternuements ou de la toux, en cas de contact étroit : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre en l'absence de mesures de protection.
Rappelez-vous que vous pouvez aussi être porteur du virus et le transmettre.

Quand vous portez vos mains ou un objet contaminé au visage :

- Un risque important de transmission est le contact des mains non lavées.
- Sur les surfaces contaminées (objets, cartons, poignées...), le virus peut survivre quelques heures à quelques jours.
- Quand vous mangez, buvez, fumez ou vapotez, si vous avez les mains sales ou que vous partagez les aliments, les bouteilles ou verres avec d'autres, il existe un risque important lors du contact de la main avec la bouche.

À PROPOS

Cette fiche décline les modalités de mise en œuvre du [protocole national de déconfinement](#) pour votre métier ou votre secteur d'activité. La démarche doit vous conduire :

- **À éviter les risques d'exposition au virus ;**
- **À évaluer les risques qui ne peuvent être évités ;**
- **À privilégier les mesures de protection collective** en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle.

Mesures organisationnelles

- **Le télétravail doit être la règle** chaque fois qu'il peut être mis en œuvre. Il permet d'éviter le risque en supprimant les circonstances d'exposition.
- Lorsque la présence sur les lieux de travail est nécessaire, le séquençage des activités et la mise en place d'horaires décalés facilitent **le respect des règles de distanciation physique** en limitant l'affluence et la concentration des salariés et éventuels tiers (clients, prestataires...).
- La gestion des flux doit permettre de limiter le nombre de personnes simultanément présentes dans un même espace afin de **respecter la jauge maximale d'une personne pour 4m²**.

Ce n'est que lorsque l'ensemble de ces précautions n'est pas suffisant pour garantir la protection de la santé et sécurité des personnes qu'elles doivent être **complétées par des mesures de protection individuelle**, telles que le port du masque.



Les bons réflexes

- **Se laver régulièrement les mains** à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique (SHA) ; se sécher les mains avec du papier/tissu à usage à usage unique ;
- **Éviter de se toucher le visage** en particulier le nez et la bouche ;
- Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher, et le jeter aussitôt ;
- **Tousser et éternuer dans son coude** ou dans un mouchoir en papier jetable ;
- **Respecter les mesures de distanciation physique** :
 - ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade ;
 - distance physique d'au moins 1 mètre.
- **Aérer toutes les 3 heures** pendant quinze minutes les pièces fermées ;
- **Nettoyer régulièrement les objets manipulés** et les surfaces touchées.

Personnes en situation de handicap

- En cette période de pandémie justifiant des mesures d'adaptation de postes et des modalités de travail plus exigeantes, l'insertion et le maintien en emploi de tous doivent être favorisés.
- **Assurez-vous que les consignes sanitaires soient accessibles et que les règles de distanciation physique que vous instaurez permettent aux salariés en situation de handicap d'accéder à l'emploi ou d'exercer leur métier**, en télétravail ou sur leur lieu de travail habituel.
- Pour réaliser les aménagements et les adaptations nécessaires, des aides financières et des services de l'Agefiph et du Fiphfp existent, et ont été adaptés au contexte du **Covid -19** ». Les services de maintien dans l'emploi sont également mobilisables en appui des employeurs publics et privés.
- Plus d'info sur : www.agefiph.fr/
- **Reportez-vous également à la fiche spécifique « Covid 19 – Travail des personnes en situation de handicap »** disponible sur travail-emploi.gouv.fr



1. PRÉPARER

- **Pendant la durée de la pandémie, reportez les actes non urgents**
- **Modifiez les horaires d'ouverture** (restriction des plages d'ouverture au public) ou prévoyez des visites uniquement sur rendez-vous pour limiter le nombre de clients dans la salle d'attente sauf cas urgents
- **Donnez les consignes d'organisation au client par téléphone** en demandant de venir à une seule personne
- Chaque fois que possible, faites patienter les clients dans leur voiture
- Affichez à l'entrée du cabinet les nouvelles modalités d'organisation
- En présence de plusieurs vétérinaires, aménagez la salle d'attente pour respecter les distances de sécurité d'au moins 1 m.
- Prévoyez des outils de travail individuels marqués
- Prévoyez un mode opératoire spécifique pour les soins aux animaux
- **Faites nettoyer en début de poste et fin de poste** (salle d'attente, banque d'accueil, salles de soin lorsqu'elles sont partagées par différents vétérinaires...)
- **Matérialisez par marquage au sol** ou tout autre moyen la distance d'1 m. minimum (banque d'accueil....) entre les personnes. Supprimez une chaise sur deux dans la salle d'attente
- **Revoyez les plannings** pour limiter le nombre d'assistants et de secrétaires au strict minimum, voire en télétravail pour la prise de rendez-vous
- **Etablissez un plan de nettoyage avec périodicité et suivi** : des surfaces de travail, des équipements de travail, des outils, des poignées de portes et boutons, zone de paiement, matériels, plus généralement de tout objet, surface... susceptibles d'avoir été contaminée (en contact avec les mains...), équipements de travail commun, collectifs (machines à café, photocopieurs...)
- **Pendant la pandémie, suspendez de préférence l'utilisation des fontaines à eau au profit d'une distribution de bouteilles d'eau individuelle**
- Si possible **laissez les portes ouvertes** pour éviter d'avoir à en toucher les poignées et faciliter l'aération des locaux
- Etablissez si possible un sens de circulation unique pour éviter que les personnes se croisent (salle d'attente et salles de soin)
- Organisez l'habillage/déshabillage afin d'éviter une présence simultanée des personnes
- **Mettez en permanence à disposition sur ou à proximité des postes de travail**, y compris vestiaires et salles de pauses, des consommables : gel hydro alcoolique, lingettes, savon, essuie-tout, sacs-poubelle...



2. RÉALISER



- Lors du soin des animaux, lorsqu'une distance d'au moins 1 m. entre personnes est impossible, par exemple pour tenir l'animal, dotez le soignant des équipements nécessaires (sur blouses, masque)
- Nettoyez le poste de travail a minima au début et à la fin de la prise de poste (banque d'accueil, salle d'attente et salle de soin), l'ensemble des surfaces ou équipements susceptibles d'avoir été contaminés soit par des salariés soit par des clients
- Privilégiez le paiement par carte bleue et dans la mesure du possible transmettre la facture par e-mail ou SMS
- Si nécessité de signer des documents : chaque client doit avoir son propre stylo

- Installations sanitaires / salle de pause restauration :
 - fournissez des bouteilles d'eau individuelle
 - organisez la prise des repas en horaire décalé et avec respect des 1 m. minimum à table ; définir le nombre de personnes qui peuvent déjeuner ensemble et ne laisser que le nombre de chaises suffisant ; marquage au sol de l'emplacement de la chaise ; évitez les chaises à roulettes
 - nettoyez la salle de pause (surfaces ou équipements) en contact avec les mains après chaque pause



3. VÉRIFIER

- Suivi du plan de nettoyage/désinfection
- S'assurer de l'approvisionnement permanent des consommables (gel hydro alcoolique, lingettes, savons, gants, masques, sacs-poubelle...)
- Evacuer les déchets régulièrement
- Vérifier le nettoyage régulier des sanitaires au moins deux fois par jour, et en permanence s'assurer de la présence de savon et moyens de séchage

